

## **Pavillon Nanta : la Mairie poursuit le dialogue avec les associations** **Jugement du tribunal administratif**

Le Tribunal administratif a rendu son jugement aujourd'hui concernant l'occupation du pavillon Nanta et ordonné le départ des occupants.

A ce jour, il reste seulement deux ménages dans les lieux : un homme isolé relevant du logement classique et un couple ayant une situation administrative relevant des services de l'Etat. Des démarches sont déjà en cours pour préparer les orientations vers l'hébergement de ces deux ménages.

Par ailleurs, la Mairie a renforcé son dialogue avec de grandes associations de la solidarité. Elle souhaite soutenir leurs actions, selon la compétence et l'engagement de chacune, et trouver des solutions afin de pérenniser le travail social fait jusqu'ici sur ce site au bénéfice de personnes en grande précarité.

A ce titre, Daniel Rougé, 1er Adjoint au Maire, a reçu le Collectif Inter Associations de Toulouse (CIAT), l'URIOPSS, le CEDIS, la Fondation Abbé Pierre et la Fédération des Acteurs de la Solidarité (FAS).

D'autre part, nous dialoguons avec le Centre Solidaire Abbé Pierre pour lui trouver un nouveau lieu, tandis qu'un accompagnement a également été mis en place pour l'association La Cloche.

L'espace que laissera le pavillon Nanta, une fois démolé, permettra d'ouvrir le site de La Grave sur la rue du Pont Saint Pierre et de renforcer le lien piétonnier jusqu'au jardin Raymond VI et au musée des Abattoirs, par cheminement paysager. Ainsi, le site bénéficiera d'un accès à la hauteur de son patrimoine, rendant possible l'ouverture au public du dôme de La Grave. Les habitants et les visiteurs pourront s'approprier ce site emblématique, notamment la chapelle Saint-Joseph et son dôme, véritable carte postale toulousaine, qui font l'objet d'une importante opération de restauration à l'initiative de la Mairie.

*« La justice vient de prononcer ce jour la fin de l'occupation illégale du Pavillon Nanta organisée par le DAL 31 et l'expulsion des squatteurs, ce qui constitue une stricte et juste application du droit.*

*Je prends acte de cette décision tout à fait logique et qui va permettre d'avancer. Après des mois et des mois d'amalgames mensongers de l'extrême-gauche avec le projet immobilier voisin, pourtant sans lien aucun avec notre projet, nous allons enfin pouvoir rendre ce lieu aux Toulousains, en y organisant un espace paysager et verdoyant mettant en valeur les abords de La Grave. Nous y conforterons la place de la nature et des piétons, en créant un nouvel espace public pour tous, offrant aux riverains un cadre de vie encore plus vert et patrimonial.*

*Bien sûr, les quelques personnes en difficulté sociale qui se trouvaient sur site sont accompagnées par les services sociaux, pour trouver des solutions concrètes à leurs problématiques de logement ou d'insertion, sans chercher à utiliser leur détresse comme un étendard politicien, sans faire de ces situations toujours complexes un fonds de commerce électoral indigne. Agir plutôt qu'agiter, telle est notre action au service de tous les Toulousains* » a déclaré Jean-Luc Moudenc, Maire de Toulouse, Président de Toulouse Métropole.

**Service de presse**  
Hôtel de Ville, place du Capitole  
31000 Toulouse  
tel. 05 61 22 21 47

[espacepresse.toulouse.fr](mailto:espacepresse.toulouse.fr)  
[toulouse.fr](http://toulouse.fr)

Suivez toutes les informations  
du service de presse sur le fil  
Twitter [@PresseToulouse](https://twitter.com/PresseToulouse)

